



Recupere ma caution de location

Par **angel22**, le **28/12/2010** à **11:04**

Bonjour,

j ai eu une location d une maison pendant 3ans avon eu un bail d effectuer mais pas eu d etat des lieux mon propriaitaire ne veu pas me rendre ma caution n y le moi d apl qu il a percu en trop comment je peu faire car il ne veu que me donner 350e sur 700e car il dit qu il y a eu des degradation

Par **corima**, le **28/12/2010** à **13:46**

Bonjour, normalement il aurait du y avoir un etat des lieux d'entree et un etat des lieux de sortie signés par vous et le propriétaire. Le problème, c'est que vous n'avez aucune preuve que vous avez laissé la maison dans l'etat où vous l'avez trouvé.

S'il ne veut vous rendre que la moitié de votre depot de garantie, demandez lui les factures des travaux qui ont ete effectués.

En plus, voyez aupres de la CAF pour leur signaler, preuve à l'appui que vous avez quitté les lieux à telle date et que le dernier paiement de la CAF n'avait pas lieu d'etre. Attendez quand meme qu'il vous rende au moins la moitié de votre depot de garantie avant de le faire, sinon, il risque de tout garder

Par **angel22**, le **28/12/2010** à **14:00**

merci pour votre reponse

Par **Marion2**, le **28/12/2010 à 16:08**

S'il n'y a pas eu d'état des lieux, cela signifie que vous avez rendu le logement en parfait état.

Le bailleur a deux mois pour vous rendre le dépôt de garantie (pas la caution).

Aviez-vous prévenu la CAF de votre départ du logement ?

Par **angel22**, le **28/12/2010 à 16:14**

oui j ai prevenu la caf de mon depart et pour le moi d apl qu il a percu il me demande ma quittance de loyer mes je n en ai jamais eu donc qu elle son mes demarche pour recuperer mon depot de garanti

Par **mimi493**, le **28/12/2010 à 19:30**

Ne vous occupez pas de l'aide au logement perçue en trop, la CAF le lui réclamera.

Quand le bailleur a-t-il reçu votre congé par LRAR (date sur l'AR) ?

Aviez-vous droit au préavis réduit ?

Quand lui avez-vous remis les clefs après votre départ du logement ?

Est-ce une location vide ou meublée ?

Par **angel22**, le **29/12/2010 à 06:50**

oui il a eu recomander accuser de reception le 1septembre onavai 2mois de preavis car on changer de departement pour du travail je lui es remis les clef le 31octobre et nn c etai pas un meublé